



**Formation Spécialisée du
Comité Social d'Administration local
du 16 mai 2023 de la DiSI Île-de-France**

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s Camarades,

Même si depuis une douzaine de jours, le sujet de la réforme des retraites ne fait plus quotidiennement la Une des médias comme c'était le cas depuis début janvier, le contexte social que nous traversons depuis le début de l'année reste inédit et historique. Le rejet unitaire des syndicats de la réforme des retraites, soutenu par 93 % des salariés du privé comme du public, a comme unique réponse du pouvoir politique du Président de la République et de la cheffe du gouvernement le déni, voire le mépris.

Cette position dogmatique du pouvoir politique interroge sur la place et le rôle des organisations syndicales dans la vie démocratique de notre pays, mais également dans le dialogue institutionnel. Au vu de ces circonstances, nos organisations syndicales nationales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO-DGFIP et CFDT/CFTC Finances publiques ont mis en suspend depuis la mi-avril leur participation aux instances de dialogue social national, à l'exception des CAP et du groupe de travail lié à la protection et sécurité des personnels du 18 avril 2023.

Nos organisations syndicales respectives ont toujours fait preuve de responsabilité pour porter les revendications des personnels dans le cadre de l'intérêt général du service public de la DGFIP. A l'heure où un nouveau mandat s'ouvre, la question de l'organisation du dialogue social tant sur le fonds que sur la forme se pose. À maintes reprises, les organisations syndicales ont fait savoir qu'elles voulaient un dialogue social sincère et non de façade ou de simulacre.

Aussi, l'intersyndicale nationale DGFIP portera au CSA de réseau, qui en principe doit se tenir en ce moment même à Bercy, les 4 axes prioritaires suivants :

- 1 – la protection et sécurité des personnels,
- 2 – la rémunération de l'ensemble des agents,
- 3 – le déroulé de carrières et de promotions,
- 4 – l'impact des outils numériques et autre intelligence artificielle sur l'évolution de la DGFIP, l'exercice des missions et les conditions de travail.

Ces sujets doivent constituer l'essentiel du dialogue social national pour les prochains mois. Et bien évidemment, ces sujets font écho à des problématiques locales, qui nous concernent ici à la DiSI Île-de-France. Prenons un seul exemple : celui de la rémunération, qui s'illustre notamment par les deux questions suivantes, que nous vous avons déjà soumises, mais qui sont restées sans suite :

1 – La rémunération des contractuels et plus particulièrement ceux qui ont été recrutés à l'atelier EIFI de l'ESI Nemours. Leurs collègues titulaires perçoivent un certain nombre de primes auxquelles tous les agents DGFIP peuvent prétendre et auxquelles s'ajoute l'ACF éditique, en reconnaissance de la pénibilité liée à leur activité en mode semi-industriel. Ce qui fait que les agents titulaires démarrent leur carrière à presque 2 000 €, tandis que les contractuels, alors qu'ils exercent les mêmes missions et dans les mêmes conditions, sont payés au SMIC qui, suite à la revalorisation du 1^{er} mai, se monte à 1 383 €, soit plus de 600 € d'écart avec leurs collègues titulaires.

2 – La seconde illustration concerne nos collègues affectés en CID/SIL à Bobigny. Du fait de la création des DiSI, qui les a retirés du giron de la DDFIP 93, ils sont injustement exclus du bénéfice de la prime de fidélisation attribuée aux agents de l'État affectés en Seine-Saint-Denis, soit environ 40 000 agents d'après la DGAFP. Un courrier vous a été remis fin février, à vous et à M. Tomasz Blanc, à l'occasion de sa venue à Versailles. Avez-vous évoqué ce sujet avec la DG et quelle a été sa réponse ?

Les instances auxquelles nous participons, comme la FS d'aujourd'hui ou le CSAL de mardi prochain, doivent être des occasions d'échanges réels, débouchant sur des évolutions concrètes, autorisant des inflexions et non des lieux d'informations formels au cours desquels les revendications portées ne sont que distraitemment écoutées...